

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

ADOpte A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 10

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Domaine :
SUBVENTION**

**Sous-domaine :
REQUALIFICATION
CENTRE BOURG
MISE EN
CONFORMITE
ARRET BUS**

OBJET :

**Subvention 2022
DETR**

N° 62/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le 17 Octobre à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 11 Octobre 2022

Présents : Alain MARTY – Raymond BENOIT – Janine POUSSE – Michel GREFFIER – Jean MAURY – Emmanuel COULONVAL – Véronique BROUSSE – Véronique MARCAILLOU – Stéphane AZEMA – Joëlle LEVEJAC.

Absents excusés : Christine SANCHEZ – François DUVERT – Vanessa SALANDINI – Emilie BELUCHE.

Mr Raymond BENOIT a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe ses collègues que suite à la réalisation du nouvel Hôtel de Ville, il y a lieu de requalifier le bourg centre avec la mise en conformité de l'accessibilité et la conformité de l'arrêt bus.

L'établissement du dossier d'étude et de suivi des travaux a été confié au SIC de la Redorte.

Compte tenu du montant prévisionnel de cette opération, il est proposé de la réaliser en deux tranches.

Le présent dossier porte sur la 1^{ère} tranche et concerne la section de la mairie au château. Le montant de cette tranche, maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à 164 190,66 €.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Subvention Etat DETR 2023 : 50 000 €,
- Subvention Départementale 2023 : 44 703 €,
- Fonds communaux : 69 487,66 €.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la 1^{ère} tranche de cette opération qui s'élève à 164 190,66 €,
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023, une aide de 50 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,
Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20221017-20221017DEL62-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2022